

Manifeste d'une fédération d'associations

Les associations soussignées ont pris connaissance par divers canaux du projet Métamorphose et expriment les remarques et revendications qui suivent.

A l'unanimité, les associations expriment leur étonnement quant à la manière dont ce projet a été lancé. Elles constatent:

- que ce projet est né sans concertation, sans consultation, sans coordination;
- que les milieux politiques et associatifs n'ont pas été approchés au préalable;
- que les services cantonaux n'ont pas été consultés;
- qu'une coordination avec les communes voisines est absente;
- que l'agglomération n'est pas prise en compte;
- qu'une vision d'ensemble est manquante;
- qu'aucune analyse de fond n'est disponible;
- que ce projet est en plusieurs points contraire à diverses résolutions de Quartiers 21 et des préavis y afférents;
- qu'il est en contradiction avec le plan directeur communal;
- qu'il ne respecte pas les affectations définies par le nouveau PGA;
- qu'il ne développe pas de vision de l'évolution de la ville;
- qu'aucune alternative n'est proposée;
- l'absence d'expertise et de critères de décision.

En accord avec leur but statutaire respectif, les associations soussignées demandent:

1. La mise en place d'une procédure participative, selon le projet n° 10 de Q21 et selon art. 4, al. 2 LAT (ADIRHE, Jardins Familiaux, MDL, SDN, suissetrafic). Avant la mise en place de cette structure participative, d'instaurer un moratoire.
2. Une approche globale du développement de la ville et de l'agglomération ainsi que des analyses approfondies de tous les impacts que ces projets engendrent (en terme d'infrastructures, de trafic, de finances, d'écoles, de bilan d'énergie, etc.) (ADIRHE, Jardins Familiaux, MDL, SDN, suissetrafic).
3. La sauvegarde du Stade olympique comme élément patrimonial, d'architecture, d'histoire et de mémoire de même que le vélodrome et la prison du Bois-Mermet (éventuellement reconvertie) (SDN, MDL).
4. De ne pas autoriser, d'entente avec les communes limitrophes, dans la mesure où les bases légales le permettent, de nouveaux centres commerciaux générateurs de trafic automobile, mais de favoriser le commerce de proximité (ADIRHE, SDN, MDL, suissetrafic).
5. De conserver aux quartiers du Nord une mixité des activités et le maintien d'espaces de verdure pour les générations futures (SDN, MDL, suissetrafic).
6. De lancer des concours d'idées largement ouverts, y compris en ce qui concerne la localisation de nouveaux quartiers et de nouvelles infrastructures (MDL, suissetrafic).
7. De réaliser au préalable, dans les faits, d'éléments importants et structurants du développement urbain: assainissement, dans les délais légaux, de l'ensemble du territoire de la commune en terme de pollution de l'air et de bruit (2010 pour l'air, 2018 pour le bruit), requalification des terrains du sud-ouest par la rénovation totale de la STEP (mise en oeuvre de l'élimination des odeurs) et par la transformation de l'autoroute en boulevard urbain,

- réalisation d'axes de transport publics performants avant la construction de nouveaux quartiers (liste non exhaustive) (ADIRHE, Jardins Familiaux, MDL, SDN, suisse trafic).
8. Le maintien de la zone des jardins familiaux de Vidy (Jardins Familiaux, MDL).
 9. Que de nouvelles infrastructures (sportives, de transport, etc.) d'importance régionale soient planifiées, réalisées et financées conjointement avec les communes de l'agglomération (MDL, suisse trafic).
 10. D'analyser des variantes d'implantation de certains équipements au-delà du territoire de la commune (MDL).
 11. De repenser la politique des P+R au niveau de la région (MDL, suisse trafic).

Signataires:

ADIRHE - Association de Défense des Intérêts de la Région des Hautes Ecoles

Jardins Familiaux, groupement de Vidy

MDL – Mouvement pour la Défense de Lausanne

SDN – Société de Développement du Nord

suissetrafic.com

Lausanne, le 16 avril 2007